



Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes
104 boulevard Georges Clemenceau
35200 Rennes

Conseil d'administration

Réunion du mardi 9 décembre 2025

Synthèse

Membres du Conseil d'Administration présents :

Membres de droit (EPCI) :

M. Olivier DEHAESE Rennes Métropole - Président de l'ALEC du Pays de Rennes

Communes du Pays de Rennes :

Mme Marine KECHID	La Mézière – Conseillère développement durable
M. Fabrice MATHOULIN	Chantepie – Adjoint à la transition écologique et au patrimoine
Mme Annick MONNIER	Miniac-sous-Bécherel – Conseillère à la transition écologique
Mme Gaëlle PIERRE	Bruz – Adjointe en charge de la transition écologique et de l'implication citoyenne
Mme Aurélie QUEMENER	Vezin le Coquet – Adjointe en charge du développement solidaire et durable
Mme Anne-Hélène TUAL	Acigné - Adjointe en charge des transports, mobilité et transition énergétique

Acteurs privés :

M. Jonathan DURAND	Manergy
M. François GABET	ENEDIS – Interlocuteur privilégié Rennes Métropole
Mme Lénaïg LHARIDON	EHOP
Mme Marie MORANTIN	CAPEB – Conseillère technique et économique
M. Hugo RENAUDIN	ENGIE Solutions
Mme Gaëla VANDERHAGHEN	Energies du Pays de Rennes

Membres du Conseil d'Administration excusé·e·s :

Membres de droit (EPCI) :

M. Melaine MORIN	Pays de Chateaugiron Communauté - Vice-président en charge de l'environnement et des Mobilités
Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN	Liffré Cormier Communauté – Vice-présidente en charge des transitions écologiques et du PCAET

Communes du Pays de Rennes :

Mme Karine CHATEL	Saint-Armel – Adjointe, élue référente mobilité, énergie et recyclage
M. Jean-Luc DUBOIS	Langouët - Maire
M. Sébastien GIRARD	Vern sur Seiche – Conseiller municipal délégué à la transition énergétique et à la rénovation énergétiques des bâtiments
M. Jean-Paul VUICHARD	Laillé – Adjoint de la commission développement durable

Acteurs publics :

M. Gilles DREUSLIN	Pays de Rennes – Vice-président référent de la commission « transitions »
--------------------	---

Acteurs privés :

M. Aurélien BERTIN	Valoen – Consultant énergie
Mme Isabelle COMBASTEL	EDF
M. Romain REBOUX	GRDF

Membres du Conseil d'Administration absents

Membres Fondateurs :

M. Pierre JANNIN	Ville de Rennes – Conseiller municipal délégué au numérique et à l'innovation
M. Renaud MICHEL	ADEME Bretagne

Membres de droit (EPCI) :

M. Claude JAOUEN	Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné - Président
------------------	---

Communes du Pays de Rennes :

Mme Claire BRIDEL	Liffré – Adjointe déléguée, développement durable
M. Erwan DETOC-LE LARDIC	La Chapelle Thouarault – Conseiller délégué à la gestion des bâtiments et au suivi des chantiers

Acteurs publics :

M. Ludovic BROSSARD	CEBR
M. Jean-Claude BELINE	SDE 35

Invités, non membres du conseil d'administration, présents :

Mme Fabienne ABOUD	Responsable du pôle administratif de l'ALEC – chargée des Ressources Humaines
M. Florian CALCAGNO	Conseiller en Energie Partagé – Référent Fonds Chaleur – Délégué du personnel au sein du CSE
M. Sylvain LABICHE	Conseiller en Energie Partagé – Référent CEP – Délégué du personnel au sein du CSE
Mme Claire LE GENTIL	DIRECTRICE DE L'ALEC

Invitée, non membres du conseil d'administration, excusée :

Mme Christelle LEPROUST	Ville de Rennes - Rennes Métropole - Responsable du Service Transition Énergétique et Écologique (STEE)
-------------------------	---

M. Aurélien BERTIN a donné pouvoir à Mme Marie MORANTIN.

Mme Karine CHATEL a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESSE.

M. Gilles DREUSLIN a donné pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL.

M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESSE.

M. Sébastien GIRARD a donné pouvoir à M. Olivier DEHAESSE.

Mme Sylvie PRETOT-TILLMANN a donné pouvoir à Mme Marine KECHID.

Début de la séance : 18h00

Rappel de l'ordre du jour

- Accueil d'un nouvel administrateur et de nouvelles administratrices
- Validation du compte-rendu du dernier CA du 27 mai 2025
- Accord d'entreprise - Les changements à prévoir
- Challenge « entreprises »
- Délégations de pouvoir et de signature
- Questions diverses

Olivier DEHAESE démarre la réunion en remerciant les participant·es de leur présence.

En guise d'introduction, chacun·e se présente et est invité·e à énoncer un mot positif qui lui vient à l'esprit quand on parle d'accord d'entreprise.

Accueil d'un nouvel administrateur et de nouvelles administratrices

Jonathan DURAND est le directeur régional Bretagne de Manergy, société de conseil et d'ingénierie en transition énergétique et environnementale.

Il remplace Antoine DELAUNAY, absent excusé.

Gaëla VANDERHAGHEN est Présidente d'Énergies du Pays de Rennes, association dont les 3 axes de travail sont :

- La constitution d'un réseau de financeurs citoyens : citoyens, collectivités, sociétés d'investissement en phase avec les valeurs citoyennes,
- La création d'une structure juridique coopérative qui porte l'activité économique de production d'énergie renouvelable locale, citoyenne et solidaire, le développement de la prise de conscience et de l'implication des citoyens sur ces sujets à travers des actions et outils pédagogiques.

Isabelle COMBASTEL, absente excusée, est directrice du développement territorial chez EDF.

Tous·tes font partie du collège des acteurs privés.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 27 mai 2025

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 mai 2025 est adopté à l'unanimité.
--

Accord d'entreprise

Contexte

Olivier DEHAESE rappelle que l'agence a actuellement un accord d'entreprise intitulé « Statut du personnel » datant de 2011. Il présente à l'assemblée le contexte dans lequel s'inscrit le travail sur le futur accord d'entreprise.

Le Ministère du Travail souhaite rationaliser l'organisation des branches professionnelles et recommande que chaque secteur soit intégré dans un champ à convention collective nationale obligatoire. Suite à la dénonciation en septembre 2022 de la CCN ADITIG (CCN des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), à laquelle les ALEC devaient se rattacher, la fédération FLAME a choisi de recommander aux ALEC de son réseau de se rattacher à la CCN Bétic (Syntec et CINOV) car cette CCN est cohérente avec les métiers des ALEC et est par ailleurs déjà la plus pratiquée par les ALEC.

Il est rappelé que la CCN Bétic s'applique aux entreprises dont l'activité principale exercée (code APE) relève des secteurs du Numérique, de l'Ingénierie, du Conseil et de l'Evènementiel.

Une multitude d'accords régit aujourd'hui l'agence. Ont été dénoncés :

- 2001 – Accord relatif à l'aménagement du temps de travail (modifié par le Statut du personnel de 2011)
- 2005 - Accord relatif à la nouvelle contribution de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- 2011 – Statut du Personnel
- 2011 – Accord de classification
- 2011 – Accord sur les salaires
- 2021 – Avenant n°1 au Statut du personnel
- 2021 – Avenant n°1 à l'Accord de classification
- 2024 - Avenant n°2 à l'Accord de classification

S'y ajoute une charte du télétravail, des notes de fonctionnement internes et des décisions de Bureau.

Certaines mesures doivent être intégrées dans le futur accord d'entreprise. D'autres feront partie de textes moins formels pour régir la vie quotidienne de l'agence.

Olivier DEHAESE partage les enjeux définis avec les délégués du personnel :

- Anticiper le rattachement à une CCN : FLAME invite à appliquer la CCN BETIC qui est identifiée comme la plus adaptée aux activités des ALEC
- Sécuriser nos acquis (accord d'entreprise actuel + règles appliquées par voie de notes de fonctionnement, DUE, ...) quand ils sont mieux-disants que la CCN BETIC
- Défendre de nouveaux avantages collectifs (ex : temps de travail, revalorisations salariales, congés spéciaux, mutuelle...)
- Avoir un accord représentatif des valeurs du projet associatif : Intérêt général, Justice sociale, Créativité - Audace, Prendre soin du vivant et de la planète, Coopération (faire ensemble).
- Préserver la viabilité économique de la structure

Procédure

L'agence a décidé de se faire accompagner par le cabinet GEIREC, cabinet qui assure notre expertise-comptable et la gestion des salaires mensuels.

Le service social du cabinet connaît bien la CCN Bétic et est habitué à la rédaction d'accords d'entreprise.

Nous les avons donc missionnés pour rédiger l'accord, nous fournir des modèles pour la procédure formalisée, nous accompagner dans les démarches officielles et nous conseiller.

Le 4 octobre 2022, le Conseil d'Administration a délégué au Bureau la validation des documents régissant le fonctionnement de la structure. Aussi, c'est le Bureau qui prendra les décisions concernant le futur accord d'entreprise.

Les textes actuellement en vigueur ont été dénoncés en vue d'un nouvel accord d'entreprise à compter du 1^{er} avril 2026.

En parallèle, les contrats de mutuelle santé et de prévoyance ont été dénoncés en vue de l'adhésion à de nouveaux contrats à compter du 1^{er} janvier 2026.

Marine Kechid nous incite à rédiger des accords d'entreprises thématiques pour qu'il soit plus facile de les dénoncer si besoin.

Mutuelle santé et Prévoyance

Olivier DEHAESE expose la décision du Bureau du lundi 8 décembre 2025 concernant le choix de nouveaux contrats de mutuelle et de prévoyance.

❖ Mutuelle santé

Le contrat actuel est basé sur une structure de couverture Isolé·e / Famille non obligatoire. L'agence prend en charge 50 % de la cotisation mensuelle sur la base de la cotisation Isolé.

Le contrat conventionnel de la CCN Bétic propose 2 structures possibles :

- Salarié·e + enfants obligatoires / Conjoint·e facultatif·ve
- Isolé·e / Famille obligatoire

Les 3 organismes référencés par la branche ont été consultés et ont fait des offres : Aésio Mutuelle, Harmonie Mutuelle et Malakoff Humanis.

Un sondage auprès de l'équipe a révélé une large préférence pour la structure Isolé·e / Famille Obligatoire (78 %) et pour l'option 2 (74 %), parmi les 2 proposées.

Le Bureau a décidé de retenir :

- La structure Isolé·e / Famille obligatoire
- L'option 2
- Malakoff Humanis

Les coûts seront les suivants :

- Pour les salarié·es :

34 € / mois - Isolé·e

92 € / mois – Famille

- Pour l'agence :

+ 5760 € / an soit 0,3 % du budget

❖ Prévoyance

L'agence prend en charge la prévoyance à 100 %.

Les contrats cadres et non-cadres actuels offrent des garanties quasi identiques.

L'agence bénéficie d'une franchise de 30 jours en cas d'incapacité temporaire.

Le régime conventionnel de prévoyance de la CCN Bétic prévoit des garanties différentes entre les cadres et les non-cadres, ainsi qu'une franchise de 90 jours en cas d'incapacité temporaire. Il prévoit également une rente éducation en cas de décès de l'adhérent, garantie dont ne bénéficie pas notre contrat de prévoyance actuel.

Les 3 organismes référencés par la branche ont été consultés et ont fait des offres sur la base du régime conventionnel et des offres améliorées pour répondre à nos 2 demandes spécifiques : un alignement des garanties des non-cadres sur celles des cadres et une franchise de 30 jours en cas d'incapacité temporaire.

Le Bureau a décidé de retenir l'offre de Malakoff Humanis intitulée « Pack Renforcé 1,50 % » parce que c'est la seule à proposer des garanties identiques pour les cadres et les non-cadres dans toutes ses offres améliorées. Le Bureau a opté pour une franchise de 90 jours en cas d'incapacité temporaire.

L'offre retenue permet une économie annuelle de 800 € sur les cotisations. Cependant, le coût réel dépendra du nombre d'arrêts maladie et de leur durée.

Point sur le futur accord d'entreprise

Les administrateurs et administratrices sont invité·es à rejoindre un des deux stands proposés : Rémunération et Temps de travail.

Claire et Fabienne ainsi que les délégués du personnel, Sylvain et Florian, sont là pour présenter les éléments de travail en cours sur ces deux sujets, mais aussi pour répondre à leurs questions, recueillir leurs réactions et pistes de réflexion.

Après un temps d'échange de près de 30 minutes, il est procédé à une mise en commun des réactions.

- Les participant·es au stand « **rémunération** » ont fait ressortir des points jugés comme positifs :
 - Augmentations collectives annuelles plus avantageuses que la CCN Bétic
 - Augmentation des plafonds de recrutement des cadres via la CCN Bétic
 - Politique salariale propre à l'ALEC posant une amplitude maximale de 1 à 3 entre le plus bas et le plus haut salaire
- Sur le stand « **temps de travail** », des pistes de travail ont été lancées sur le don de congés entre salarié·es et sur une meilleure communication auprès de l'équipe sur tous les dispositifs existants en termes d'absence (rémunérée ou non) en cas d'évènements familiaux (congé de proche aidant, etc.). Le Compte Epargne Temps a aussi longuement été évoqué (modalités d'utilisation, plafond, rémunération).

Challenge entreprises

Via le Pacte entreprises financé par l'ADEME et la Région, l'ALEC dispose désormais d'un dispositif d'accompagnement des structures privées.

Entreprises, associations



**Réduisez votre facture
et vos consommations d'énergies
avec un accompagnement dédié !**



Consommations d'énergie, confort d'été et d'hiver...

L'ALEC du Pays de Rennes vous propose
un accompagnement gratuit, en toute indépendance,
pour gagner en compétitivité !

Une expertise à votre service

L'Agence locale de l'Energie et
du Climat du Pays de Rennes,
œuvre pour atténuer les causes du
changement climatique et
s'adapter à ses conséquences.

Depuis près de 30 ans, elle
a développé une expertise en
matière de réduction des
consommations, d'efficacité
énergétique et production
d'énergies renouvelables.

À la clé : des gains en autonomie
et en performance !



Contactez-nous

02 56 85 66 33
entreprise@alec-rennes.org
alec-rennes.org/professionnels

Un parcours clé en main

1 - Une visite technique de vos
locaux pour établir l'état de
l'enveloppe et des systèmes
énergétiques

2 - Un état des lieux de vos
consommations (énergie et eau)
et une optimisation de vos choix
tarifaires

3 - Des préconisations d'actions
simples à mettre en œuvre

4 - Une aide à la priorisation des
travaux et actions à engager

5 - Une information sur les aides
financières mobilisables

6 - Un accompagnement à la mise
en œuvre des actions
(consultation, analyse de devis...)



Bien que cet accompagnement soit gratuit pour ces structures, il n'est pas facile de les toucher. L'agence lance un défi auprès des administrateurs et administratrices. A celui ou celle qui ramènera le plus d'entreprises, coopératives et/ou association vers le dispositif ! Parlez-en autour de vous. En CA le 3 février 2026, nous verrons qui récompenser ☺.

GRAND CHALLENGE « ENTREPRISES »



Convaincre au moins 1
entreprises/commerçants (PME) de réaliser
une visite énergie

Entreprises, associations



Votre enthousiasme
L'équipe entreprise élargie
Flyer



On compte les points au prochain CA du 3
février 2026



Mise à jour des délégations de pouvoirs et de signatures

Olivier DEHAESE rappelle que des délégations ont été mises en place depuis plusieurs années pour faciliter les prises de décision et fluidifier l'activité de l'ALEC au quotidien. La dernière mise à jour date de février 2025.

Dans la liste des délégations pour gérer les finances de l'association, il convient de créer une délégation habituelle à la direction pour signer les conventions de partenariat et les candidatures aux appels à projet.

Dans la liste des délégations pour gérer les ressources humaines de l'association, il convient de reformuler la délégation au Bureau relative aux salaires : « Décider des éléments de rémunération (salaire, prime, etc) ».

Cf. tableaux en annexes 1 et 2.

Les nouveaux tableaux de délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances et les ressources humaines sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses

- Énergies du Pays de Rennes a pour projet de mettre à disposition de ses adhérents des panneaux Plug and Play et des outils pour les aider à baisser leur consommation d'énergie. Ils souhaitent le faire également pour des familles en difficulté financière ou sociale.

Ce projet nécessite de s'appuyer sur le tissu social des collectivités et associations de proximité afin d'identifier et accompagner les familles susceptibles d'en bénéficier. Le kit Plug and Play serait préfinancé par l'association ou les services sociaux et le bénéficiaire rembourserait à hauteur des économies réalisées jusqu'à devenir le propriétaire du panneau et bénéficier des économies.

EPR souhaite monter un partenariat avec l'ALEC sur ce projet. Initialement, EPR a reçu une demande de stage d'une personne qui propose d'apporter son savoir-faire pour ces foyers. Ce projet nécessite une étude du territoire et du réseau des relais sociaux existant sur le territoire. Annick MONNIER, qui a longtemps travaillé avec ces publics en difficulté, propose de prendre un temps pour en échanger.

Cela résonne avec des actions menées actuellement par l'ALEC dans les quartiers prioritaires de la ville de Rennes, en relation avec d'autres associations.

Il est convenu qu'Elisabeth RIBEIRO, responsable du pôle grand public, prendra contact avec Gaëla VANDERHAGHEN et Annick MONNIER pour réfléchir aux connexions à faire et montages financiers possibles. Marine KECHID se demande si les communes adhérentes au CEP pourraient donner un de leurs jours CEP pour contribuer au financement du projet. Il n'est pas sûr que ce soit adapté mais cette piste sera étudiée.

- Webinaires en direction des candidats aux élections municipales de 2026.

L'ALEC organise 4 webinaires entre novembre 2025 et janvier 2026 à destination des candidat·es aux élections municipales de 2026 pour les outiller sur les enjeux énergie et climat.



Au programme de ce parcours sportif : des séances flash d'une heure (12h à 13h) pour s'inspirer, découvrir des actions locales, concrètes, mais aussi reproductibles et échanger avec celles et ceux qui sont déjà en action.

Vous êtes candidat·es aux élections municipales 2026 ? Ces webinaires gratuits sont faits pour vous, inscrivez-vous dès maintenant !

**JEUDI
20.11
12h>13h**

L'échauffement indispensable : La sobriété en action.

Commencer par la sobriété, c'est un indispensable pour atténuer le changement climatique et réduire l'impact sur l'environnement. Mais c'est aussi un formidable levier d'entraînement collectif : élus, entreprises, associations, habitants... chacun peut y trouver sa place et contribuer à des changements concrets, bénéfiques pour la planète comme pour l'économie locale.

Au programme : découvrez des témoignages inspirants et des actions exemplaires pour un patrimoine communal plus sobre en énergie et en eau. de sobriété (détails à venir).

**JEUDI
18.12
12h>13h**

Renforcement : La rénovation gagne toujours !

Le bâtiment est l'un des poste les plus énergivores d'une commune. Rénover, c'est non seulement diminuer les coûts et valoriser le patrimoine communal, mais aussi réduire fortement l'empreinte carbone du territoire tout en améliorant le confort des usagers (écoles, salles de sport, équipements culturels).

**JEUDI
08.01
12h>13h**

Énergies renouvelables : Le sprint gagnant pour vos communes.

Produire localement son énergie, c'est gagner en autonomie, mieux maîtriser les factures énergétiques, sécuriser l'approvisionnement économique et créer de la valeur économique sur le territoire. Les énergies renouvelables, électriques ou thermiques, offrent déjà de nombreuses opportunités locales.

**JEUDI
22.01
12h>13h**

Étirement final : adaptation et agilité face au climat.

Le climat change déjà et les communes sont en première ligne : canicules, sécheresses, inondations... Atténuer, oui, mais s'adapter aussi, pour protéger les habitant·es, anticiper les risques, préserver l'activité économique et renforcer la résilience du territoire.

Inscription sur www.alec-rennes.org

- Prochain CA : **mardi 3 février 2026**

Le Président, Olivier DEHAESE, clôture la séance à 20h10.

Olivier DEHAESE, Président de l'ALEC

Annexe 1 – Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances de l'association



Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les finances de l'association

Les "X" correspondent aux délégations habituelles.

Les "X" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation.

Les "(X)" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation, et ce en dernier ressort.

Personnes auxquelles sont déléguées les principales attributions	Condition d'exercice	Bureau (vote à la majorité si pas de consensus)	Président.e	Vice-président.e	Directrice / directeur	Responsable financier	Responsable du pôle administratif	Assistante.e.s administratif.v e.s	Autres responsables de pôles	Autres salari.e.s
	correspondant à des dépenses ou recettes prévues au budget	X	X	X	X	X	X	X	X	(X)
	correspondant à des dépenses de moins de 200 € prévues au budget, en informant la direction				X				X	X
	correspondant à des dépenses ou recettes de moins de 1 000 € non prévues au budget correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 1 000 € et 2 000 € non prévues au budget	X	X	X	X	X				
	correspondant à des dépenses ou recettes comprises entre 2 000 € et 10 000 € non prévues au budget		X	X						
Déclarer d'acheter ou de vendre des biens ou prestations	formalisées par un paragraphe sur les factures d'achat et une validation des devis de facturation sous MEG									
	correspondant à des formations validées par la direction ou le comité de gestion, dans la limite du budget formation validé pour l'année									
	correspondant à des devis validés dans les conditions ci-dessous pour lesquelles il n'y a pas eu de devis validé mais qui ont été décidées dans le cadre prévu ci-dessus									
Valider les factures à payer										
	correspondant à des factures validées correspondant aux salaires pour des virements internes									
	après signature de l'ordre de virement par la directrice (ou le responsable financier en cas d'empêchement de la directrice)									
	Payer avec la carte bancaire des dépenses courantes y compris sur Internet									
	dans la limite de 500 € au-delà de 500 €, après validation par la personne ayant reçue la délégation de décision d'achat									
Signer des chèques										
	après validation de la directrice ou du responsable financier et dans la limite des dépenses prévues au budget									
	que qu'en soit le montant									
Signer les conventions de partenariats et les candidatures aux Appels à Projets										
	Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes									

Dernière modification : 9 décembre 2015

Annexe 2 – Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les ressources humaines de l’association



Délégations de pouvoirs et de signatures pour gérer les ressources humaines de l’association

Les "X" correspondent aux délégations habituelles.

Les "x" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation.

Les "X" correspondent aux délégations possibles en cas d'urgence et d'absence de la personne normalement chargée de la délégation, et ce en dernier recours

Personnes auxquelles sont déléguées les principales attributions	Condition d'exercice	Bureau (vote à la majorité si pas de consensus)	Président.	Vice-président.e	Autre membre du Bureau	Directrice / directeur	Responsable financier	Responsable du pôle administratif	Assistant.e.s administratif.ve responsables de pôles	Autres
Autoriser la prise de congés, RTT*, récupérations	Pour la directrice pour les responsables de pôles pour les salariés et leurs pôles	X	X	X		X	X	X	X	X
Décider de recruter des salariés	pour la limite des dépenses prévues au budget en CDD, au-delà de ce qui est prévu au budget	X	X							X
Recruter des salariés (faire et passer les entretiens de recrutement)	en CDI : au moins une et administrateur ou administratrice Et/ou cadre supérieur en plus du responsable du pôle concerné en plus du responsable du pôle concerné réaliser des entretiens de recrutement et décider du recrutement des stagiaires, après accord de la directrice		X	X	X	X	X	X	X	X
Recruter des stagiaires	valider les conventions de stage et leurs annexes pour les cadres pour les non cadres, avec le/la responsable de pôle concernée			X						X
Gérer les périodes d'essai (décider de leur prolongation)			X		X		X	X		X
Concevoir le contenu des documents régissant le fonctionnement de la structure	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...) notes de fonctionnement accords d'entreprise			X	X	X	X	X	X	X
Organiser les élections des délégués du personnel et représenter l'employeur dans la relation aux délégués du personnel	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...) notes de fonctionnement accords d'entreprise			X	X	X	X	X	X	X
Valider et signer les documents régissant le fonctionnement de la structure	documents réglementaires (document unique d'évaluation des risques...) notes de fonctionnement décisions unilatérales accords d'entreprise			X	X	X	X	X	X	X
Signer les contrats de travail et avenants										X
Décider des éléments de rémunération (salaire, prime, etc)		X								X
Gérer les sanctions disciplinaires (blâme, mise à pied, rétrogradation, licenciement...)	décider des sanctions disciplinaires, les mettre en œuvre		X	X	X	X	X	X	X	X
Signer les documents administratifs liés au départ d'un.e salarié.e / soldé de tout compte...)	Signer les documents administratifs liés au départ d'un.e salarié.e / soldé de tout compte...)					X				X

Dernière modification : 9 décembre 2025